

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
 Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLES LAVAUSSÉAU ET BENASSAY

NOM	ECOLE PRIMAIRE LAVAUSSÉAU ECOLE JACQUES PREVERT	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	LAVAUSSÉAU ET BENASSAY	11/06/2020 En visioconférence

Participants ☑ : présent.e, ☐ : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Madame Le Brun et Monsieur Barriquault, les représentants des parents d'élèves de Lavausseau ☑ Mmes Sabourault, Astorg, Quintard ☐ Mesdames Launay Querré, et Le Poittevin les représentants des parents d'élèves de Benassay ☑ Mesdames Buraud, Lambert, Abdellah-Tani, Monsieur Guinault, ☐	Président.e et secrétaire Mmme Leal Pedreiras ☑ Mme Lartigue-Pasquiers ☐ - Enseignant.e.s Mme Landry Mme Tisserond Mr Bord Mme Raveleau Mme Proust-Fonteneau ☑ - IEN Mme Annie JUSSAUME ☐	Mme Dubernard, Maire de Boivre-la-Vallée ☑ Monsieur Guyonneau, Maire délégué de La Chapelle-Montreuil ☑ Madame Audebert, Maire déléguée de Montreuil-Bonnin ☑ Monsieur Christian Combes, Maire délégué de Benassay ☑ Madame Martin Van Der Haegen, élue aux affaires scolaires ☑	- DDEN Mme Dumas Delage, DDEN ☑

Ordre du jour

- > Bilan de la phase 1 de la réouverture des écoles
- > Perspectives pour la période du 8/06/2020 au 3/07/2020

1. Bilan de la phase 1 de la réouverture des écoles :**École de Benassay :****Effectif total : 66****Nombre de familles demandant la réintégration de leur enfant : 26****Capacité d'accueil : 18****Nombre d'élèves accueilli : 22****Dont élèves prioritaires : 14****Organisation pédagogique retenue : Accueil des élèves sur deux groupes :**

- 1 groupe de 10 élèves de PS/MS prioritaires

- 1 groupe de 8 élèves de GS/CP comprenant des élèves prioritaires et des élèves non prioritaires de GS/CP accueilli avec une alternance de deux jours/deux jours. Ainsi, nous avons pu accueillir tous les élèves de GS/CP dont les familles avaient fait le choix d'une réintégration à l'école.

École de Lavausseau :

Effectif total : 74

Nombre de familles demandant la réintégration de leur enfant :42

Capacité d'accueil :19

Nombre d'élèves accueillis:23

Dont élèves prioritaires et demandeurs+les décrocheurs:19

Organisation pédagogique retenue : Accueil des élèves sur 2 groupes

-1 groupe (10 élèves) CE2 CM1 avec élèves prioritaires

-1 groupe (9 élèves) CE1 au CM2 avec élèves prioritaires (avec alternance 2 jours 2 jours)

2. Perspectives pour la période du 8/06/2020 au 03/07/2020:

Jeudi 28 mai 2020, M. Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé qu'à partir du 2 juin, toutes les écoles seraient ouvertes et que toutes les familles qui le souhaitaient devaient pouvoir scolariser leur enfant au moins sur une partie de la semaine.

Dans le même temps, le protocole sanitaire restant en vigueur jusqu'à nouvel ordre, il nous a fallu repenser nos organisations afin d'augmenter dans la mesure du possible notre capacité d'accueil dans chaque école.

École de Benassay :

Les 2 et 3 juin 2020, Mme Leal Pedreiras a contacté chaque famille afin de connaître leur intention quant à la réintégration de leur enfant, leur demandant de se positionner jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de mettre en place une organisation que nous espérons valable jusqu'au 3/07/2020.

Effectif total : 66

Nombre de familles demandant la réintégration de leur enfant : 38

Nombre d'élèves accueilli : 38

Dont élèves prioritaires : 20

Organisation pédagogique retenue :

Dès le lundi 15 juin 2020, l'accueil se fera sur 3 groupes :

- un groupe accueillera toute la semaine 10 élèves de PS et de MS prioritaires du lundi au vendredi dans la classe des PS.

- un groupe accueillera toute la semaine 8 élèves de GS et de CP prioritaires.

- un groupe accueillera toute la semaine 10 élèves comprenant 2 élèves prioritaires et 8 élèves de la PS au CP en rotation sur 1 jour du lundi au jeudi. Le vendredi est réservé à la direction d'école. Nous essayons d'accueillir les élèves dans ce groupe en fonction de leur niveau de scolarité (PS/MS, GS, CP).

Ainsi chaque famille ayant demandé une réintégration de leur enfant à l'école se verra proposer 1 jour d'école par semaine, les CP et les GS se verront proposer un deuxième jour d'accueil toute les deux ou trois semaines.

Un seul service de cantine est prévu pour les 28 élèves que nous accueillerons. Ce service de cantine se fait dans le respect du protocole sanitaire. Nous remercions la municipalité d'avoir été à notre écoute, et d'avoir aidé à la mise en place d'un troisième groupe d'accueil.

Toujours afin de respecter le protocole sanitaire, chaque groupe possédera son propre point d'entrée et de sortie :

- Le groupe de PS/MS prioritaires entre et sort par le portail principal dès 8h35, suivi de la navette scolaire à 8h45.
- Le groupe de 8 élèves prioritaires de GS/CP entre et sort de l'école par le portail situé près de la classe de Mme Raveleau (à droite de la mairie).
- Le groupe de 10 élèves multi-niveaux entre et sort par l'entrée près de la bibliothèque municipale qui donne directement dans le hall des MS/GS. Un personnel se situera à chacun de ces points d'accueil afin d'accompagner au mieux les élèves et leur famille.

Trois créneaux de récréation ont été mis en place afin que les groupes ne se croisent pas.

Les familles ont reçu aujourd'hui les propositions d'accueil de leur enfant à l'école valables à partir du 15/06/2020.

École de Lavausseau :

Effectif total : 74

Nombre de familles demandant la réintégration de leur enfant : 48

Nombre d'élèves accueilli : 48

Dont élèves prioritaires : 29

Organisation pédagogique retenue :

3 groupes :

- 1 groupe (13 élèves) CE2 CM1 avec élèves prioritaires et rotation en fonction des possibilités de garde des parents
- 1 groupe (12 élèves) CE1 au CM2 avec élèves prioritaires (avec rotation en fonction des possibilités de garde des parents)
- un groupe (12 élèves) CM1 au CM2 avec 2 enfants prioritaires, du lundi au vendredi pour la semaine du 8 au 12 juin. Puis, pour les semaines suivantes et jusqu'à la fin de l'année scolaire, le groupe sera identique les lundis et mardis (12 CM1 et CM2 dont 2 prioritaires) et le jeudi 1 groupe de 12 élèves (avec 12) prioritaires.

Ainsi les familles ayant demandé le retour de leur enfant à l'école ont pu être satisfaites (à raison de 2 jours par semaine). Cet accueil n'aurait pas pu être possible si l'inspection de Lencloître ne nous avait pas octroyé une enseignante remplaçante 3 jours par semaine. Merci à Mme Jussaume et à Mme Brousse. Merci également à la mairie de Boivre-La-Vallée pour sa réactivité.

Ainsi pour assurer l'accueil de ces nouveaux élèves et dans le respect du protocole sanitaire, nous avons mis en place, 3 lieux d'accueil et de sortie en fonction des classes dans lesquelles les élèves sont accueillis. Des horaires échelonnés pour les temps de récréations, 3 services de cantine par groupe avec désinfection entre chaque groupe.

Un représentant de parent d'élève demande à la municipalité s'il est envisagé de mettre en place un dispositif 2S2C afin de permettre aux écoles d'accueillir plus d'enfants.

La commune indique n'avoir eu connaissance de ce dispositif que récemment et uniquement par le biais des directrices d'école de Boivre-la-Vallée. La fin de l'année scolaire approchant, il n'est pas prévu de mettre un tel dispositif en place pour les prochaines semaines. Il est aussi soulevé que la mise en place d'une telle organisation doit se faire avec un minimum de temps et de concertation car elle soulève de nombreuses problématiques (financière, de recrutement, de gestion matérielle...). Néanmoins, la mairie reste ouverte au dialogue pour

l'année scolaire prochaine quant à la mise en place de dispositif ou de solution d'aide en cas de retour de pandémie.

Un représentant de parent d'élève pose la question de la mise en place du protocole sanitaire dans les transports scolaires. En effet, il s'interroge sur le fait qu'un protocole sanitaire strict soit appliqué dans les écoles mais pas dans les transports scolaires : pas de masque pour les enfants, pas de lavage/désinfection des mains. Mme Leal Pedreiras indique que les adultes accompagnant les enfants portent des masques et que les élèves sont placés à un mètre les uns des autres dans le car. Enfin, les élèves se lavent les mains dès leur arrivée à l'école, il est attendu la même chose des familles lors du retour de leur enfant au domicile. Tout cela est mis en place afin de limiter la possible transmission du virus, toutefois pour toutes questions ou remontée concernant les transports scolaires nous invitons les parents à prendre contact avec la région qui est en charge de ce service.

Pour information, les directrices d'écoles sont désormais autorisées à délivrer une *attestation de non prise en charge* pour les jours où les élèves ne sont pas accueillis à l'école. Attention, elles seront données uniquement aux parents qui en feront la demande aux directrices d'école sur demande expresse de leur employeur. Ces attestations ne pourront pas être données aux familles prioritaires, ni aux familles n'ayant pas fait de demande de réintégration pour leur enfant.

Fait à Benassay/Lavausseau	Le 12/06/2020
La présidente du Conseil d'École	Le / la secrétaire de séance
Mme LEAL-PEDREIRAS	Mme LEAL-PEDREIRAS et Mme LANDRY



